

AXA PM PRIVILEGE PATRIMOINE

Classe de parts : Capitalisation EUR (ISIN : FR0011161272)

Ce FIA est géré par ARCHITAS France (société appartenant au groupe AXA)

Objectifs et politique d'investissement

Le FIA a pour objectif une gestion obligataire dynamique s'appuyant majoritairement sur l'ensemble des segments des marchés obligataires et reposant sur une allocation tactique des investissements fondée sur la sélection d'une ou plusieurs classes d'actifs, un ou plusieurs marchés et styles de gestion. L'objectif de gestion du FIA tient compte de l'investissement en OPC dits solidaires qui peuvent représenter entre 5% et 10% de l'actif net du FIA, et dont il n'est pas spécifiquement attendu de rendement financier. La part solidaire est investie de façon non lucrative pour un bénéfice social. Pour cela, l'allocation d'actif du portefeuille et la sélection des valeurs mobilières sont entièrement discrétionnaires. La progression de la valeur liquidative pourra être comparée à l'indicateur de référence composite suivnat : 15% MSCI World ACWI + 5% MSCI EMU (NR) + 10% ICE Bofa Gbl HY TR H EUR + 10% JP Morgan EMBI GD H euro + 5% HFRX GLE + 45% FTSE EuroBig Eur +10% €ster. L'investissement en titres solidaires n'est pas pris en compte dans la composition de l'indice de référence. Il n'est pas spécifiquement attendu de rendement financier de la part solidaire, investie de façon non lucrative pour un bénéfice social. La gestion du FIA n'étant pas indiciaire sa performance pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence qui n'est qu'un indicateur de comparaison.

Le portefeuille du FIA sera constitué autour de deux poches : La poche principale du FIA lui permettra de s'exposer aux marchés obligataires et monétaires entre 55% et 100% de l'actif net.

Poche principale :

Le FIA pourra être investi dans les actifs suivants :

- (i) Obligations, titres de créance et instruments du marché monétaire de bonne qualité (« Investment Grade ») émis par des émetteurs tant publics que privés, par le biais de titres en direct, d'OPCVM ou de FIA ;
- (ii) Obligations et titres de créance de type spéculatif (« High Yield »), émis par des émetteurs tant publics que privés, par le biais d'OPCVM ou de FIA exclusivement, dans la limite de 30% de son actif net.

Le FIA investira, en OPCVM ou FIA et en titres en direct, principalement sur des émetteurs situés dans l'Union Européenne, l'Espace Economique Européen, et les pays de l'OCDE. Le FIA pourra également investir sur les marchés émergents obligataires par le biais d'OPCVM ou de FIA exclusivement dans une limite de 20% de l'actif.

L'exposition cumulée aux obligations spéculatives et à la dette émergente sera limitée à 30% de l'actif.

Pour la poche principale exposée aux marchés obligataires et monétaires, le FIA sera géré dans une fourchette de durée aux taux d'intérêt pouvant évoluer entre 0 et 10.

Poche de diversification :

La poche de diversification du FIA lui permettra de s'exposer aux marchés actions et à des stratégies de diversification jusqu'à 40% de l'actif net.

Le FIA pourra être exposé aux marchés actions en OPCVM, en FIA ou en titres en direct à hauteur de 25% maximum de l'actif net. Le FIA investira principalement sur des émetteurs situés dans l'Union Européenne, l'Espace Economique Européen, et les pays de l'OCDE. Le FIA pourra également investir sur les marchés émergents par le biais d'OPCVM ou de FIA exclusivement à hauteur de 5% de l'actif.

Le FIA pourra également s'exposer à des classes d'actifs ou stratégies de diversification exclusivement par le biais d'OPCVM ou de FIA. Les principales stratégies sont de type matières premières (OPCVM ou FIA intervenant sur des futures de matières premières), fonds de fonds alternatifs ou rendement absolu.

L'exposition cumulée aux obligations spéculatives, à la dette émergente, et aux actifs ou stratégies listées dans la poche de diversification ne peut représenter plus de 40% de l'actif.

Le FIA investit entre 5% (minimum) et 10% en OPC spécialisés dans les investissements en instruments financiers émis par des entreprises solidaires au sens de l'article L. 3332-17-1 du Code du travail (« OPC solidaires »).

La sélection des titres et OPCVM ou FIA est réalisée au terme d'un processus d'investissement se découpant en trois phases allant de l'analyse des marchés à la construction du portefeuille. Les allocations d'actifs retenues sont revues périodiquement par le gestionnaire du FIA. Le FIA pourra avoir recours aux instruments financiers à terme à des fins de couverture exclusivement des risques actions, taux ou change.

Durée de placement recommandée : Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai de 4 ans.

Affectation des revenus : Le FIA capitalise l'intégralité de ses sommes distribuables (résultat net et plus-values nettes réalisées).

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats :

Les ordres de souscription et de rachat sont reçus chaque jour par le dépositaire jusqu'à 10h30 et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative (soit à cours inconnu).

Fréquence de valorisation : Quotidienne.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible,

A risque plus élevé



Le fonds est classé dans la catégorie 3, ce qui reflète son exposition aux marchés obligataires nationaux et internationaux, ainsi que sa poche de diversification (stratégies de diversification et actions).

Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle du FIA sur une période de 5 ans.

L'indicateur de risque du FIA reflète l'exposition de son actif net à son univers d'investissement.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA.

La catégorie de risque associée à ce FIA n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Le FCP n'offre aucune garantie ou protection du capital.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Risque(s) important(s) pour le FIA non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de contrepartie : Risque que la contrepartie à une opération ou à un contrat puisse faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée **5.00 %***

* Sauf compagnies d'assurance du Groupe AXA

Frais de sortie **Néant**

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie).

Frais prélevés par le FIA sur une année

Frais courants **1.42 %***

Frais prélevés par le FIA dans certaines circonstances

Commission de performance **Néant**

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximums. Dans certains cas, les frais payés par l'investisseur peuvent être inférieurs.

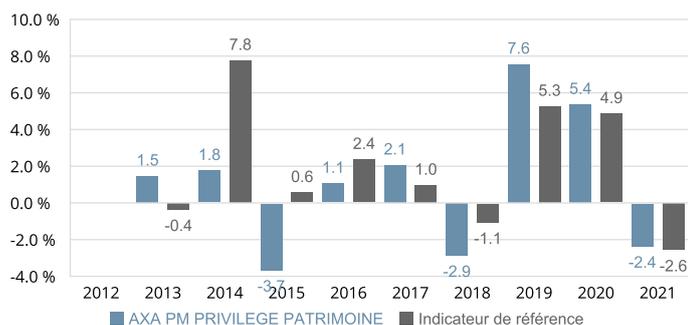
L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

* Les frais courants sont fondés sur les dépenses de la période des 12 derniers mois se terminant en décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- Les commissions de performance ;
- Les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC. Certaines stratégies d'investissement entraînant une rotation du portefeuille régulière génèrent des coûts supplémentaires de transaction.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à la section « frais » du prospectus de ce FIA, disponible auprès de la société de gestion.

Performances passées



Date de création du FIA : 2012

Date de création de la part : 05/01/2012

Devise de référence : EUR

Indicateur de référence : CITI WORLD BIG currency hedged (coupons réinvestis)

Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Le calcul des performances prend en compte l'ensemble des frais et commissions.

Le calcul des performances tient compte des éléments de revenus distribués. Les performances sont calculées en Euros

Informations pratiques

Dépositaire : BNP Paribas, S.A. (Société Anonyme) 16 boulevard des Italiens 75009 Paris France. Adresse postale : Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère 93500 Pantin France.

Informations supplémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations concernant ce fonds (notamment le prospectus, le rapport annuel ou semestriel et la valeur liquidative) sur simple demande adressée **par courrier** à ARCHITAS France Immeuble JAVA - 61 Rue Mstislav ROSTROPOVITCH 75832 Paris Cedex 17, France ou **par mail** à serviceclients.france@architass.com.

Fiscalité : Le FIA est soumis au régime fiscal de la France. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres du FIA peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FIA ou de votre conseiller habituel.

Déclaration de responsabilité : La responsabilité d'ARCHITAS France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

Détails de la politique de rémunération de la société de gestion : ARCHITAS France a adopté une politique de rémunération visant à promouvoir une gestion saine et efficace du risque, en cohérence avec le profil de risque du FIA. La politique de rémunération vise les fonctions clés susceptibles d'influer sur le niveau de risque du FIA, afin de limiter toute prise de risque excessive ou décorrélée du niveau de risque accepté par les porteurs.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet d'Architas France : <https://fr.architass.com/> Ainsi, ARCHITAS France a défini des critères, quantitatifs et qualitatifs, précis permettant d'évaluer la performance des équipes tout en garantissant une réintégration du risque.